

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1375

24 juin 2011

SOMMAIRE

AGATH S.à r.l.	65981	Multi Units Luxembourg	65975
Allied International Consultants S.à r.l. ..	65986	My Models Sàrl	66000
Ambiances Rénovations S.à.r.l.	65970	Olympe 2 International S.A.	65986
A.M.S. Concept S.à r.l.	65962	Platanes S.A.-SPF	65986
Armoise Financière S.A.	65960	Reise S.A.	65954
Artelis S.A.	65985	Repco 20 S.A.	65961
Artelis S.A.	65985	Repco 21 S.A.	65980
Artelis S.A.	65986	SAB, G.m.b.H.	65975
Artelis S.A.	65985	Sale 55 S.A.	66000
Blicon S.A.	65965	Skype Global S.à r.l.	65966
Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l.	65998	SRM-Solar Sàrl	65961
Centerra Luxembourg (I) S.à.r.l.	65987	Storebrand Alpha Sicav	65976
Compagnie Financière St Antoine S.A. ..	65980	Sumitomo Trust and Banking (Luxem-	
Falla Holding S.à r.l.	65954	bourg) S.A.	65976
Gafa Finanziaria S.A.	65972	Swiss Re Europe Holdings S.A.	65960
Generali Investments SICAV	65960	Swiss Re Europe S.A.	65969
Global Cement Investment S.A.	65976	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	65970
Hôtel-Restaurant AGATH, société à res-		Swiss Re International SE	65975
ponsabilité limitée	65981	Target Selection	65976
Immodus S.à.r.l.	65958	Tiscali Finance S.A.	65980
Investcredit SICAV	65970	UBS ETF	65981
LED S.à r.l.	65990	ULMR S.à r.l.	65977
Lift Holding S.A.	65958	Valdivia Financial S.A.	65981
LSREF Summer Holdings, S.à r.l.	65972	Value Capital Partners SA-SPF	65982
Makkie Holding S.à.r.l.	65958	Worldcollectionsdb S.A.	65987
Milano Holdings S.à r.l.	65962	Zenith Rail S.A.	65981

Reise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 145.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour: REISE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011056102/15.

(110062397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Falla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 157.867.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Falla Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.867 (the Company), which has been incorporated on December 22, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 25, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Lypkirk Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered under the Company Register of the Cayman Islands under number MC-247826 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Suppression of the nominal value of the shares;
 2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD);
 3. Increase of the share capital from its amount after conversion to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) without issuance of any new shares;
 4. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value into twenty thousand (20,000) without nominal value; subsequent reintroduction of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share;
 5. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars;
 6. Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above changes;
 7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company and the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each; and
 8. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares, which is currently set at one Euro (EUR 1) per share, so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at March 30, 2011 (i.e., EUR 1.-= USD 1.4090) so that the share capital of the Company is now set at seventeen thousand six hundred and twelve United States Dollars and fifty cents (USD 17,612.50) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred eighty seven United States Dollars and fifty cents (USD 2,387.50) without issuing any new shares, so as to bring it from its current amount of seventeen thousand six hundred and twelve United States Dollars and fifty cents (USD 17,612.50) to the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Payment

Thereupon, the Shareholder, prenamed and represented as stated above, fully pays the amount of two thousand three hundred eighty seven United States Dollars and fifty cents (USD 2,387.5) up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two million one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 2,130,000), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) two thousand three hundred eighty seven United States Dollars and fifty cents (USD 2,387.50) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two million one hundred twenty seven thousand six hundred and twelve United States Dollars and fifty cents (USD 2,127,612.50.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two million one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 2,130,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value into twenty thousand (20,000) shares without nominal value and resolves to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at USD 20,000.00 (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company and the setting of the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,800.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Falla Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.867 (la Société), constituée le 22 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Lypkirk Limited, une société à limitée constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro MC-247826 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Gilles Ralet, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe à rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD);

3. Augmentation du capital social de son montant après conversion à un montant de vingt mille Dollars Américains (20.000,-USD), sans émission de nouvelles parts sociales;

4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale; réintroduction subséquente d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) par part sociale;

5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros en Dollars Américains;

6. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société et l'établissement de la valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (1 USD) chacune; et

8. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales, qui est actuellement fixée à un Euro (1 EUR) par part sociale, de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) soit maintenant représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD) au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne applicable au 30 mars 2011 (soit 1 EUR = 1,4090 USD) de façon à ce que le capital social de la Société soit dorénavant fixé à dix sept mille six cent douze Dollars Américains et cinquante cents (17.612,50 USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent quatre vingt sept Dollars Américains et cinquante cents (2.387,50 USD) sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter de son montant actuel de dix sept mille six cent douze Dollars Américains et cinquante cents (17.612,50 USD) à un montant de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare payer intégralement le montant de deux mille trois cent quatre vingt sept Dollars Américains et cinquante cents (2.387,50 USD) par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent trente mille Dollars Américains (USD 2.130.000.-), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) deux mille trois cent quatre vingt sept Dollars Américains et cinquante cents (2.387,50 USD) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) deux millions cent vingt sept mille six cent douze Dollars Américains et cinquante cents (2.127.612,50 USD) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux millions cent trente mille Dollars Américains (USD 2.130.000.-) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale et décide de réintroduire une valeur nominale de un Dollar Américain (1 USD) par part sociale.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros en Dollars Américains.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à USD 20.000,00 (vingt mille Dollars Américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société et l'établissement de la valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (1 USD) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 2.800.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15466. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053670/200.

(110060166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Lift Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.359.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 03 mai 2011 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean Marc Debaty, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- Mme Angelina Scarcelli, Administratrice de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 03 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011060827/23.

(110067925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Immodus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 122, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 115.289.

—
Assemblée générale extraordinaire

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «IMMODUS» ayant son siège à Pétange, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 115.289.

Ordre du jour

1 Cession des 25 parts de Madame Buhlmann Claudine à Monsieur Riscatto Eric, sis à 5, Place des Lilas à F-54350 Mont Saint Martin

Le 28 avril 2011.

Claudine Buhlmann

Gérante

Référence de publication: 2011057936/16.

(110065404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Makkie Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.958.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten on the thirty first of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Gérard Ossevoort, professionally residing at 60 Grand Rue, L1660 Luxmebourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of Morgan Bay Enterprises Inc, with registered office at Marcy Building 2nd Floor, Purcell estate, PO Box 2416, Road Town,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "Makkie Holding S.à R.L.", having its head office at L-1660 Luxembourg, 60 Grand Rue, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 90958, has been incorporated by deed enacted on the 27 December 2002, published in the Mémorial C number 233 of the 5 March 2003.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "YY S.à R.L." amounts currently to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Makkie Holding S.à R.L.".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Gérard Ossevoort, with professional address at L-1660 Luxembourg 60 Grand Rue

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Morgan Bay Enterprises Inc, ayant son siège social à Marcy Building 2nd Floor, Purcell estate, PO Box 2416, Road Town,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Makkie Holding S.à R.L.", ayant son siège social à zz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 90958, a été constituée suivant acte reçu le 27 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 233 du 5 mars 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Makkie Holding S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Makkie Holding S.à R.L.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. OSSEVOORT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. Relation: LAC/2011/364. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011054798/81.

(110062209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Generali Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.432.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Amerigo Borrini, de Monsieur Carlo Cavazzoni, de Monsieur Christian Ferry, de Monsieur Heinz Gawlak, de Monsieur Luca Passoni et de Monsieur Philippe Setbon en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Generali Investments Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011058276/16.

(110065596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Re Europe Holdings S.A.

Markus Schafroth / Rose-Marie Arcanger

General Manager / General Manager

Référence de publication: 2011056104/13.

(110062405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Armoise Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.902.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011064099/27.

(110072490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

RepcO 20 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 531.090,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.981.

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058830/18.

(110065487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

SRM-Solar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 113.473.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.04.2011.

Pour SRM - Solar S.à.r.l.
International Consulting Worldwide Sàrl.
2, rue de la Moselle
L-5447 Schwebsange
Signature

Référence de publication: 2011056111/15.

(110062492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

A.M.S. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 152.743.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011056125/12.

(110063430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Milano Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.527.

In the year two thousand eleven, on the first of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

The board of managers of the Company, here represented by M^e Pierre LANCELIN, attorney-at-law and having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and whose copy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The Company "Milano Holdings S.à r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 151.527, was incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on 8 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 708 of April 2, 2010 (the "Company"). The articles of the Company were modified for the last time pursuant to a deed the undersigned notary, on February 18, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association,

II) According to article 8 of the articles of association:

"The Company's capital is set at EUR 21,148 (twenty-one thousand one hundred and forty-eight euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Ordinary Shares, 7,250 (seven thousand two hundred and fifty) Class B Ordinary Shares, 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Syntaxis Preferred Shares and 148 (one hundred and forty-eight) Abris Preferred Shares of EUR 1 (one euro) each.

The Company has an authorized capital of EUR 26,207 (twenty-six thousand two hundred and seven euro) (the "Authorised Capital"), divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Ordinary Shares, 10,985 (ten thousand nine hundred and eighty-five) Class B Ordinary Shares, 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Syntaxis Preferred Shares and 1,472 (one thousand four hundred and seventy-two) Abris Preferred Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The Board of Managers is authorized, during a period ending five years after the date of publication of these Articles of Association in the Luxembourg legal gazette (Mémorial, Recueil C), to increase one or several times the subscribed share capital and issue additional Shares (together, the "Additional Shares") within the limits of the authorized share capital and for the sole purpose of issuing Additional Shares as set out hereafter.

Within the limits of the authorized capital, the Board of Managers is authorised to issue the following Additional Shares:

Upon the Company having received written requests from the supervisory board of Etos for additional funds of up to a sum in Euros equivalent to PLN 7,500,000 (calculated on the Completion Date the basis of the actual exchange rate used by Abris in converting its Euro funds into Polish Zloty for the purposes of its subscription for the Abris Convertible Bonds) in aggregate, up to 222 (two hundred and twenty-two) Abris Preferred Shares shall be issued each with the rights attached as set out in these Articles (the "Additional Abris Preferred Shares") and allocated in accordance with Clause 16 of the Investment Agreement in the following proportions:

1. the Abris Investors shall have the right to subscribe and pay in cash for up to two-thirds (2/3) of the Additional Abris Preferred Shares;

2 the Shareholders (other than the Abris Investors) shall have the right to subscribe and pay in cash for up to one third (1/3) of the Additional Abris Preferred Shares in proportion to their respective holdings of B Ordinary Shares provided that the aggregate number of Additional Abris Preferred Shares subscribed for by the Shareholders does not exceed one half of the number of Additional Abris Preferred Shares as are subscribed for by the Abris Investors.

Each such Additional Abris Preferred Share shall be issued against a contribution in cash of a sum in Euros equivalent to PLN 33,783.78 (calculated on the basis of the exchange rate set out above).

Upon the Company having received request from Abris, 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Abris Preferred Shares and 3,735 (three thousand seven hundred and thirty-five) B Ordinary Shares shall be issued to and subscribed for by Abris against the contribution in kind of all the Abris Convertible Bonds or all Etos Shares received by Abris upon conversion of the Abris Convertible Bonds.

The Board of Managers may determine any other terms and conditions for any increase of the subscribed share capital and issue of Additional Shares within the limit of the Authorised Capital. When issuing the Additional Shares under their abovementioned powers, the Board of Managers is not obliged to first offer the Additional Shares for subscription to the then existing Shareholder(s).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended accordingly.

The Board of Managers may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Additional Shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital."

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided on March 24, 2011:

- to increase the capital of the Company by an amount of four thousand nine hundred eighty five euros (EUR 4.985.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand one hundred and forty-eight euros (EUR 21,148.-) to twenty six thousand one hundred thirty three (EUR 26,133.-) by the issuance of 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Abris Preferred Shares and 3,735 (three thousand seven hundred and thirty-five) B Ordinary Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) each, with an aggregate share premium of ten million eight hundred ninety one thousand four hundred sixty euros and thirteen cents (EUR 10,891,460.13) (the "Share Premium"), leading to a share premium of two thousand one hundred and eighty four euros point eight four six five (EUR 2,184.8465) per one share (the "New Shares");

- to approve (i) the subscription by Milano Uno S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register section B number 151.417, of all the New Shares, and (ii) the full payment thereof by means of a contribution in kind of all the Abris Convertible Bonds in accordance with the Contribution Agreement executed between the Milano Uno S.à r.l. and the Company;

- to allocate the Share Premium to a special reserve account attached to the Abris Preferred Shares.

IV) As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company will now read as follows:

Art. 8. "The Company's capital is set at twenty six thousand one hundred thirty three (Euro 26,133.-), represented by

- 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Ordinary Shares,
- 10,985 (ten thousand nine hundred and eighty five) Class B Ordinary Shares,
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Syntaxis Preferred Shares each and
- 1,398 (one thousand three hundred and ninety eight) Abris Preferred Shares of EUR 1 (one euro) each"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 4,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le premier avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU

Le conseil de gérance de la Société, ici représenté par Maître Pierre LANCELIN, attorney at law, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé dont la copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La Société "Milano Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.527, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 708 du 2 avril 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 février 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) Selon l'article 8 des statuts de la Société:

"Le capital social est fixé à EUR 21.148 (vingt-et-un mille cent quarante-huit euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) Parts Ordinaire de Catégorie A, 7.250 (sept mille deux cent cinquante) Parts Ordinaire de Catégorie B, 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts de Préférence Syntaxis et 148 (cent quarante huit) Parts de Préférence Abris d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt-six mille deux cent sept euro (EUR 26.207,-), divisé en 12.500 (douze mille cinq cent) Parts Ordinaires de Catégorie A, 10.985 (dix mille neuf cent quatre-vingt cinq) Parts Ordinaires de Catégorie B et 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts de Préférence Syntaxis et 1.472 (mille quatre-cent soixante douze) Parts de Préférence Abris d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication de ces Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles (les "Parts Additionnelles") dans les limites permises par le capital autorisé et dans le seul objectif d'émettre les Parts Additionnelles, tel que décrit ci-dessous.

Dans les limites du capital autorisé, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre les Parts Additionnelles suivantes.

Dès que la Société reçoit une demande du conseil de surveillance d'Etos de fonds supplémentaires pour un montant pouvant aller jusqu'à l'équivalent de 7.500.000 PLN au total (la base du taux de change actuel utilisé par Abris étant calculée à la Date d'Execution en convertissant les fonds d'euro en Zloty polonais ("PLN") dans le cadre de la souscription des Obligations Convertibles Abris), un nombre allant jusqu'à 222 (deux cent vingt-deux) Parts de Préférence Abris devront être émises avec leurs droits attachés tel que définis dans les Statuts (les "Parts Additionnelles de Préférence Abris") et allouées selon l'Article 16 du Contrat d'Investissement selon les proportions suivantes:

1. les Investisseurs Abris doivent avoir le droit de souscrire et de payer en numéraire jusqu'à deux tiers (2/3) des Parts de Préférence Abris;

2. les Associés doivent avoir le droit de souscrire et de payer en numéraire jusqu'à un tiers (1/3) des Parts de Préférence Abris Additionnelles en proportion de leur détention respective des Parts Ordinaires de Catégorie B à la condition que le nombre total de Parts de Préférence Abris Additionnelles souscrites par les Associés soit équivalente à la moitié des Parts de Préférence Abris Additionnelles que les Investisseurs Abris décident de souscrire.

Chaque Part Additionnelle de Préférence Abris doit être émise en contrepartie d'un apport en numéraire d'une somme en euro équivalente à 33.783,78 PLN (calculée sur la base du taux de change défini ci-dessus).

Dès que la Société reçoit une demande d'Abris, 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts de Préférence Abris et 3.735 (trois mille sept cent trente-cinq) Parts Ordinaires de Catégorie B devront être émises et souscrites par Abris en contrepartie d'un apport en nature de toutes les Obligations Convertibles Abris ou toutes les Parts Et os reçues par Abris suite à la conversion des Obligations-Convertibles Abris.

Le Conseil de Gérance peut définir toute autre condition pour une augmentation du capital social souscrit et émettre des Parts Additionnelles dans la limite du Capital Autorisé. En émettant les Parts Additionnelles en vertu des pouvoirs définis ci-dessus, le Conseil de Gérance n'est pas obligé d'offrir en premier les Parts Additionnelles à la souscription des Associés alors existant.

Après chaque augmentation du capital souscrit comme décrit ci-dessus, les présents Statuts devront être modifiés pour refléter une telle augmentation. Le Conseil de Gérance peut déléguer à toute personne dûment autorisée, qui ne devra pas nécessairement être un Gérant ou un Associé de la Société, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Parts Additionnelles émises en vertu des pouvoirs mentionnés ci-dessus et de prendre toute action en vue d'avoir les présents Statuts modifiés pour refléter l'augmentation du capital souscrit de la Société."

III) En vertu de cette autorisation, le conseil de gérance a décidé le 24 mars 2011, de:

- de procéder à une augmentation de capital de la Société à concurrence de quatre mille neuf cent quatre-vingt cinq euros (EUR 4.985,-) pour le porter son montant actuel de vingt-et-un mille cent quarante huit euros (EUR 21.148,-) à vingt six mille cent trente-trois euros (EUR 26.133,-) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles Parts de Préférence Abris et trois mille sept cent trente cinq (3.735) Parts Ordinaires de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission totale dix millions huit cent quatre-vingt onze mille quatre cent soixante euros et treize cents (EUR 10.891.460,13) (la «Prime d'Emission»), donnant lieu à une prime d'émission de deux mille cent quatre vingt quatre virgule huit mille quatre cent soixante cinq euros (EUR 2.184,8465) par part sociale (les «Nouvelles Parts»);

- d'approuver (i) la souscription par Milano Uno S.à r.l. -une société à responsabilité limitée, avec son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.417, de toutes les Nouvelles Parts, ainsi (ii) que la libération intégrale de celles-ci par un apport en nature des Obligations Convertibles Abris, comme prévu par un contrat d'apport entre Milano Uno S.à r.l. et la Société;

- d'allouer la Prime d'Emission à un compte de réserve spéciale attaché aux Parts de Préférence Abris.

IV) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 26.133 (vingt-six mille cent trente trois euros), représenté par

- 12.500 (douze mille cinq cent) Parts Ordinaire de Catégorie A,
- 10.985 (dix milles neuf cent quatre-vingt cinq) Parts Ordinaire de Catégorie B,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts de Préférence Syntaxis, et
- 1.398 (mille trois cent quatre vingt dix huit) Parts de Préférence Abris de EUR 1 (un euro) chacune. (...)»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ EUR 4.800,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. LANCELIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053754/188.

(110060078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011064112/27.

(110072546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.559,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of the month of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Skype Global S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 141.496, incorporated on September 8, 2008 under the name of "SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.", by deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on September 29, 2008, under number 2374. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 December 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Antoine Daurel, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Paul Florin, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Paul Florin, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all shareholders and all nine million four hundred and thirty-six thousand seven hundred and thirty (9,436,730) shares in issue were represented at the present meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

A. In connection with the exercise of options by Adrian Dillon and/or Joshua Silverman, increase of the issued share capital of the Company by a maximum amount of three hundred thirty-two United States Dollars (USD 332) so as to bring it from its current amount of ninety-four thousand three hundred and seventy-three United States Dollars and twenty cents (USD 94,373.20) to ninety-four thousand seven hundred five United States Dollars and twenty cents (USD 94,705.20) by the issue of up to 3,320 class A shares, up to 3,320 class B shares, up to 3,320 class C shares, up to 3,320 class D shares, up to 3,320 class E shares, up to 3,320 class F shares, up to 3,320 class G shares, up to 3,320 class H shares, up to 3,320 class I shares, and up to 3,320 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a maximum total subscription price of eight million five hundred and fifty-three thousand eight hundred and seventy-three United States Dollars (USD 8,553,873); subscription to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares by Skype Management, L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Umland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were passed by unanimous decision:

First resolution

The shareholders resolved on the increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-one United States Dollars and seventy cents (USD 191.70) so as to bring it from its current amount of ninety-four thousand three hundred sixty-seven United States Dollars and thirty cents (USD 94,367.30) to ninety-four thousand five hundred and fifty-nine United States Dollars (USD 94,559) by the issue of 1,917 class A shares, 1,917 class B shares, 1,917 class C shares, 1,917 class D shares, 1,917 class E shares, 1,917 class F shares, 1,917 class G shares, 1,917 class H shares, 1,917 class I shares, and 1,917 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of five million five hundred and ninety-three thousand six hundred and twenty-four United States Dollars and eighty-three cents (USD 5,593,624.83).

Second resolution

There then appeared Skype Management, L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), acting through its general partner Skype Management GP, Ltd., an exempted limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), represented by Antoine Daurel by virtue of a proxy under private seal (said proxy, after having been initialled by the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities), who subscribed to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each by a contribution in cash of an amount of five million five hundred and ninety-three thousand six hundred and twenty-four United States Dollars and eighty-three cents (USD 5,593,624.83), which was unanimously approved by all the shareholders.

Out of this amount, an amount of one hundred and ninety-one United States Dollars and seventy cents (USD 191.70) is allocated to the share capital and the remaining five million five hundred and ninety-three thousand four hundred and thirty-three United States Dollars and thirteen cents (USD 5,593,433.13) is allocated to the issue premium.

Evidence of the payment to the Company was shown to the undersigned notary.

Third resolution

To reflect the capital increase, the general meeting of the Company unanimously resolved to amend article 6.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **6.1.** The share capital is set at ninety-four thousand five hundred and fifty-nine United States Dollars (USD 94,559).

It is divided into ten (10) classes of shares consisting of:

- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class A shares (the "Class A Shares");
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class B shares (the "Class B Shares");
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class C shares (the "Class C Shares");
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class D shares (the "Class D Shares");
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class E shares (the "Class E Shares");
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class F shares (the "Class F Shares");
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class G shares (the "Class G Shares");
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class H shares (the "Class H Shares");
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class I shares (the "Class I Shares"); and
- nine hundred forty-five thousand five hundred and ninety (945,590) class J shares (the "Class J Shares").

All these nine million four hundred and fifty-five thousand nine hundred (9,455,900) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a été tenue une assemblée extraordinaire des associés de Skype Global S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496, constituée le 8 septembre 2008, sous la dénomination de «SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.» suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2374 du 29 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, prénoté, du 29 décembre 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Antoine Daurel, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Paul Florin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Paul Florin, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les neuf millions quatre cent trente-six mille sept cent trente (9.436.730) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée.

(C) Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(D) La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

A. Suite à l'exercice d'options par Adrian Dillon et/ou Joshua Silverman, augmentation du capital social de la Société par un montant maximum de trois cent trente-deux dollars américains (USD 332) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-treize dollars américains et vingt cents (USD 94.373,20) à quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinq dollars américains et vingt cents (USD 94.705,20) par l'émission d'au maximum 3.320 parts sociales de classe A, d'au maximum 3.320 parts sociales de classe B, d'au maximum 3.320 parts sociales de classe C, d'au maximum 3.320 parts sociales de classe D, d'au maximum 3.320 parts sociales de classe E, d'au maximum 3.320 parts sociales de classe F, d'au maximum 3.320 parts sociales de classe G, d'au maximum 3.320 parts sociales de classe H, d'au maximum 3.320 parts sociales de classe I et d'au maximum 3.320 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total maximum de souscription de huit millions cinq cent cinquante-trois mille huit cent soixante-treize dollars américains (USD 8.553.873); souscription des nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I, parts sociales de classe J, par Skype Management, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Divers.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées par une décision prise à l'unanimité:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent quatre-vingt onze dollars américains et soixante-dix cents (USD 191.70), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-sept dollars américains et trente cents (USD 94.367,30) à quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-neuf dollars américains (USD 94.559), par l'émission de 1.917 parts sociales de classe A, de 1.917 parts sociales de classe B, de 1.917 parts sociales de classe C, de 1.917 parts sociales de classe D, de 1.917 parts sociales de classe E, de 1.917 parts sociales de classe F, de 1.917 parts sociales de classe G, de 1.917 parts sociales de classe H, de 1.917 parts sociales de classe I, et de 1.917 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription de cinq millions cinq cent quatre-vingt treize mille six cent vingt-quatre dollars américains et quatre-vingt trois cents (USD 5.593.624,83).

Deuxième résolution

A comparu par la suite Skype Management, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), agissant par son commandité Skype Management GP, Ltd., une société soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), représentée par Antoine Daurel en vertu d'une procuration sous seing privé (ladite procuration, après avoir été paraphée par le bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier) qui a souscrit aux nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01), chacune par apport en numéraire d'un montant de cinq millions cinq cent quatre-vingt treize mille six cent vingt-quatre dollars américains et quatre-vingt trois cents (USD 5.593.624,83), ce qui a été unanimement approuvé par tous les associés.

De ce montant, un montant de cent quatre-vingt onze dollars américains et soixante-dix cents (USD 191.70), est alloué au capital social et le solde de cinq millions cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-trois Dollars des Etats-Unis et treize cents (USD 5.593.433,13) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital, l'assemblée générale de la Société a unanimement décidé de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui va dorénavant prendre la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante neuf dollars américains (USD 94.559).

Il est représenté par dix (10) classes de parts sociales consistant en:

- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- neuf-cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix (945.590) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces neuf millions quatre cent cinquante-cinq mille neuf cent (9.455.900) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à EUR 3.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les mandataires ont signés ensembles ont signés ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL, P. FLORIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16620. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054515/204.

(110060698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.000.408,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Swiss Re Europe S.A.
Markus Schafroth
General Manager*

Référence de publication: 2011056105/13.

(110062403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.
Markus Schafroth / Rose-Marie Arcanger
General Manager / General Manager*

Référence de publication: 2011056106/13.

(110062408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Investcredit SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Senningerberg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.409.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 31 mars 2011 que Monsieur Carlo Alberto Montagna, demeurant à 15, rue N.S. Pierret, L-2335 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Iain Macleod avec effet au 31 mars 2011 pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Xavier Cornelia Castel;
- Sergi Martin Amoros;
- Agusti Garcia Puig;
- David Claus;
- José Luis Dorado;
- Carlos Fernandez Rubies de Lillo;
- Carlo Alberto Montagna.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011063917/22.

(110070587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Ambiances Renovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.156.

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Armand ROYER, gérant de sociétés, né à Reckange le 3 juillet 1947 (matr: 1947 07 03 477), demeurant à L-8821 Riesenhof, 1, zone industrielle;

2) la société à responsabilité limitée "VERS L'AVENIR, S.à r.l.", avec siège social à L-8821 Riesenhof, 1, zone industrielle, (matr: 2003 24 20 312),

inscrite auprès du Registre de commerce Luxembourg section B, sous le numéro B 97.837,
représenté par son gérant unique Monsieur Armand ROYER, prénommé.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, la société à responsabilité limitée "Ambiances Rénovations S.à r.l.", (matr. 2007 2417 306), avec siège social à L-8821 Riesenhof, 1, zone industrielle,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1380 du 6 juillet 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 127.156.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter par les présentes que la société à responsabilité limitée "VERS L'AVENIR S.à r.l.", prénommé cède et transporte une (1) part sociale à Monsieur Armand ROYER, prénommé.

Suite à cette cession qui précède, les trois cent (300) parts sociales de la société à responsabilité limitée "Ambiances Rénovations S.à r.l.", appartiennent toutes à Monsieur Armand ROYER, prénommé, et la société est à considérer comme société unipersonnelle.

Le prix de ces cessions de part a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Ensuite l'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Riesenhof vers L-8211 Mamer, 61, route d'Arlon et en conséquence de modifier l'article 2 (premier alinéa) des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mamer; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant total de trois cent mille euros (300.000.-€) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) à un montant de trois cent quinze mille euros (315.000,- EUR) par la création et l'émission de six mille (6.000) nouvelles parts avec une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois cent quinze mille euros (315.000,- EUR), représenté par six mille trois cent (6.300) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'associé unique a nommé:

- Monsieur Armand ROYER, prénommé, au poste de gérant chargé de la gestion administrative, financière et des expertises techniques pour une durée indéterminée.

- Madame Valérie CALLEMEYN, architecte d'intérieur, ci-après qualifiée au poste de gérante chargée de la direction du personnel, de la direction des ventes et de la production pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant pour les transactions ne dépassant pas 5.000,00 €.

Au-delà de 5.000,00 €, la société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

L'exécution des transactions (virements, paiements etc.) est valablement conclue par un seul des gérants.

Souscription du capital

1) Madame Valérie CALLEMEYN, architecte d'intérieur, née à Etterbeek (Belgique) le 14 août 1978 (matr. 1978 08 1 384), demeurant à B-6600 Bastogne, 613, Bras, déclare souscrire trois mille (3.000) nouvelles parts sociales entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

2) la société privée à responsabilité limitée de droit belge "BRICO-SANICHEL sprl", établie et ayant son siège social à B-6700 Arlon, 302, route de Luxembourg,

numéro d'entreprise 0423.908.509;

représentée par son gérant Monsieur Armand ROYER, prénommé, déclare souscrire trois mille (3.000) nouvelles parts sociales par apport en nature sous forme de biens mobiliers.

La valeur des meubles apportés (150.000,00 €) ressort d'une liste établie par les associés, laquelle liste restera après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Il ressort de cette liste que:

"Il est certifié par tous les associés, que la totalité du matériel ci-dessus correspond à une valeur réelle et qu'il est effectivement à la disposition de la sàrl Ambiances Rénovations lors de la signature de l'acte authentique.

Signé: Armand Royer pour sprl Brico-Sanichel, Valérie Callemeyn, Armand Royer."

La nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Armand ROYER	300
Madame Valérie CALLEMEYN	3.000
La société BRICO-SANICHEL sprl	3.000
Total:	6.300

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ROYER, V. CALLEMEYN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 16 mars 2011. DIE/2011/2753. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 avril 2011.

P. PROBST.

Référence de publication: 2011055961/94.

(110061961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.128.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 avril 2011

Troisième résolution

L'assemblée confirme le mandat de Mademoiselle Violène ROSATI, Administrateur de sociétés, en tant qu'Administrateur de la Société, et décide de transférer son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011056771/14.

(110063533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 758.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of April.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaefer, notary, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 8 April 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, incorporated under its former denomination "LSF6 Lux Investments V S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1768 of 12 September 2009, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 1 March 2011, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 474,875 (four hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 283,250 (two hundred eighty-three thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 758,125 (seven hundred fifty-eight thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 2,266 (two thousand two hundred sixty-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twentyfive euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 474,875 (four hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 3,799 (three thousand seven hundred ninety-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 283,250 (two hundred eighty-three thousand two hundred fifty euro)

to an amount of EUR 758,125 (seven hundred fifty-eight thousand one hundred twenty-five euro), represented by 6,065 (six thousand sixty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by the issuance of 2,266 (two thousand two hundred sixty-six) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

All the 2,266 (two thousand two hundred sixty-six) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 283,250 (two hundred eighty-three thousand two hundred fifty euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 6,065 (six thousand sixty-five) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 758,125 (seven hundred fifty-eight thousand one hundred twenty-five euro), represented by 6,065 (six thousand sixty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer and employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêché, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 avril 2011, (l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF Summer Holdings S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, constituée sous son ancienne dénomination "LSF6 Lux Investments V S.à r.l." selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1768 du 12 septembre 2009, modifié pour la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer en date du 1^{er} mars 2011, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 474.875 (quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 283.250 (deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 758.125 (sept cent cinquante-huit mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 2.266 (deux mille deux cent soixante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen 4 & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 474.875 (quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 3.799 (trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par le biais d'une augmentation de EUR 283.250 (deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante euros)

à un montant de EUR 758.125 (sept cent cinquante-huit mille cent vingt-cinq euros), représenté par 6.065 (six mille soixante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par voie d'émission de 2.266 (deux mille deux cent soixante-six) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 2.266 (deux mille deux cent soixante-six) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 283.250 (deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 6.065 (six mille soixante-cinq) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 758.125 (sept cent cinquante-huit mille cent vingt-cinq euros), représenté par 6.065 (six mille soixante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2011. LAC/2011/17436. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011054783/142.

(110062107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Re Internationale SE

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2011056107/13.

(110062401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

SAB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 67.201.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056108/10.

(110062539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 1^{er} avril 2011

Modification de l'Extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 27 Avril 2011 sous la référence L110064598.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2012, les mandats d'Administrateurs de Madame Thouraya JARRAY et de Messieurs Patrick VINCENT et Christophe ARNOULD.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2012, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1014, Luxembourg, Luxembourg.

Référence de publication: 2011058387/16.

(110065461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Storebrand Alpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.027.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2010 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2011056112/13.

(110062602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Sumitomo Trust and Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 22.765.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056113/10.

(110062533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Target Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 149.637.

Le bilan au 31 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011056115/11.

(110062784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.590.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2011056784/14.

(110063599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

ULMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 159.551.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158857 and having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated April 1st, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l. is the Sole Shareholder of ULMR S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 159551, incorporated by a deed received by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on March 9, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on April 1st, 2011 by Maître Martine Schaeffer, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 70,000.- (seventy thousand US Dollar) so as to bring it from its current amount of USD 17,410.- (seventeen thousand four hundred and ten US Dollar) represented by 17,410 (seventeen thousand four hundred and ten) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the amount of USD 87,410.- (eighty-seven thousand four hundred and ten US Dollar) by the issue of 70,000 (seventy thousand) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Subscription and payment of all additional shares by a contribution in kind;

4. Amendment of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and

5. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 70,000.- (seventy thousand US Dollar) so as to bring it from its present amount of USD 17,410.- (seventeen thousand four hundred and ten US Dollar) to the amount of USD 87,410.- (eighty-seven thousand four hundred and ten US Dollar).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 70,000 (seventy thousand) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr Raymond THILL, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 70,000 (seventy thousand) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 70,000.- (seventy thousand US Dollar);

by the contribution in kind of a claim, in an aggregate amount of USD 70,000.- (seventy thousand USD) (hereafter referred to as the "Claim").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim, for a total amount of USD 70,000.-(seventy thousand US Dollar), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 70,000.-(seventy thousand US Dollar) on the basis of a valuation made by the Sole Shareholder, owner of the Claim.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the ownership and of the value of the Claim has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 5. "The issued share capital of the Company is set at eighty-seven thousand four hundred and ten US Dollar (USD 87,410.-) divided into eighty-seven thousand four hundred and ten (87,410) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French and partially German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German/French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le six avril.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., une société constituée et existant sous les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158857 et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (ci-après désigné l' «Associé Unique»);

dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., est l' Associé Unique de ULMR S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159551, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 01 avril 2011, par Maître Martine Schaeffer, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 70.000.-(soixante-dix mille US Dollars) afin de le porter de son montant actuel de USD 17.410.-(dix-sept mille quatre cents dix US Dollars) représenté par 17.410 parts sociales (dix-sept mille quatre cent dix) d'une valeur nominale de USD 1.-(un US dollar) chacune au montant de USD 87.410.-(quatre-vingt sept mille quatre cents dix US Dollars) par l'émission de 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.(un US Dollar) chacune;

2. Souscription et paiement de toutes les parts sociales additionnelles par un apport en nature;
3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation planifiée du capital social; et
4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de USD 70.000.- (soixante-dix mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 17.410.- (dix-sept mille quatre cent dix US Dollars) au montant de USD 87.410.- (quatre-vingt-sept mille quatre cent dix US Dollars).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune.

Intervention des apporteurs - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Raymond THILL, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- Souscrire et payer en totalité 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune, pour un montant total de USD 70.000.- (soixante-dix mille US Dollars);

Par l'apport en nature d'une créance, pour un montant total de USD 70.000.- (soixante-dix mille US Dollars) (ci-après désignés la «Créance»).

Description de l'apport

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété de la Créance, pour un montant total de USD 70.000.- (soixante-dix mille US Dollars), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société au montant de USD 70.000.- (soixante-dix mille US Dollars) sur base d'une évaluation réalisée par l'Associé Unique, propriétaire de la Créance.

Preuve de l'existence de l'apport et Evaluation

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. «Das herausgegebene Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf siebenundachtzigtausendvierhundertzehn (USD 87.410,-) US Dollar, aufgeteilt auf siebenundachtzigtausendvierhundertzehn (87.410) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem (USD 1,-) US Dollar. Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Mitglieder, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, erhöht oder verringert werden.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en partie allemande; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte allemand/français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. LAC/2011/16817. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054577/157.

(110060936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Tiscali Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 76.406.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056117/10.

(110062537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Compagnie Financière St Antoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011064136/27.

(110072489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

RepcO 21 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.427.140,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.184.

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058831/18.

(110065489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056118/10.

(110062502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Valdivia Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056119/10.

(110062872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Zenith Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056121/10.

(110062870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

AGATH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 24, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 28.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Agath S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011056126/12.

(110062954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Hôtel-Restaurant AGATH, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 28.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Hôtel-Restaurant AGATH S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011056127/12.

(110062955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Value Capital Partners SA-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.922.

In the year two thousand eleven, on the eleventh of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of “Value Capital Partners S.A. - SPF”, a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.922, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 22, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2062, on October 2, 2010.

The meeting was opened by John Hames, employee, professionally residing at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the “Chairman”).

The Chairman appointed as secretary Anna Hermes, employee, professionally residing at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Werner Weynand, réviseur d’entreprises, professionally residing at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act the following:

I. The Company’s share capital currently amounts to thirty one thousand five hundred Euros (EUR 31,500) represented by fifteen (15) shares having a par value of two thousand one hundred Euros (EUR 2,100) each and an aggregate par value of thirty one thousand five hundred Euros (EUR 31,500).

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxy-holders of the appearing persons and the undersigned notary.

III. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Decision to consequently amend the article 2 of the Company’s articles of association so that it will henceforth read as follows:

“The registered office is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.”;

3. Decision to release the Company’s existing board of directors and to appoint three new directors to the Company’s board;

4. Decision to release the Company’s existing statutory auditor and to appoint a new statutory auditor for the Company;

5. Decision to grant discharge to the previous directors and the previous statutory auditor;

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the general meeting resolved to amend the article 2 of the Company’s articles of association so that it will henceforth read as follows:

“The registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.”

Third resolution

The general meeting resolved to replace with immediate effect the existing board of directors consisting of

- Mr. Ivo Hemelraad,
- Mr. Wim Rigs,
- Mrs. Johanna Van Oort,

by appointing with immediate effect the following persons as the new directors of the Company:

- Mr. Alain Kinsch, director, born on November 18, 1971 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Jeannot Weyer, director, born on January 9, 1964 in Clervaux, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 7, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. John Hames, director, born August 6, 1967 in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence, the Company's board of directors will from now on be composed as follows:

- Mr. Alain Kinsch;
- Mr. Jeannot Weyer;
- Mr. John Hames.

Their mandates will last until the annual general meeting resolving upon the Company's accounts as at June 30, 2011.

Fourth resolution

The general meeting resolved to release with immediate effect BDO Audit S.A. from its position as statutory auditor of the Company.

Mr. Werner Weynand, born on 29 March 1961 in St. Vith, Belgium, with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg is appointed with immediate effect as the Company's new statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting resolving upon the Company's accounts as at June 30, 2011.

Fifth resolution

The general meeting resolved to grant discharge to Mr. Ivo Hemelraad, Mr. Wim Rits, Mrs. Johanna Van Oort and BDO Audit S.A. for the execution of their mandates until today.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Value Capital Partners S.A. - SPF" (ci-après la «Société»), avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.922, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2062, le 2 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de John Hames, employé, demeurant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Anna Hermes, employée, demeurant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Werner Weynand, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société a un montant actuel de trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500), divisé en quinze (15) actions d'une valeur nominale de deux mille cent Euros (EUR 2.100) chacune et d'une valeur nominale totale de trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500).

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de modifier le siège social de la Société de 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Décision de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.»;

3. Décision de mettre fin aux mandats des administrateurs existants de la Société et de nommer trois nouveaux administrateurs;

4. Décision de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes existant et de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour la Société;

5. Décision de donner décharge aux administrateurs antérieurs et au commissaire aux comptes antérieur;

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de remplacer avec effet immédiat le conseil d'administration composé de

- Monsieur Ivo Hemelraad,
- Monsieur Wim Rigs,
- Madame Johanna Van Oort,

en nommant, avec effet immédiat, les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur Alain Kinsch, administrateur, né le 18 novembre 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jeannot Weyer, administrateur, né le 9 janvier 1964 à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur John Hames, administrateur, né le 6 août 1967 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est à compter ce de jour, constitué comme suit:

- Monsieur Alain Kinsch;
- Monsieur Jeannot Weyer;
- Monsieur John Hames.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes donné à BDO Audit S.A. avec effet immédiat.

Monsieur Werner Weynand, né le 29 mars 1961 à St. Vith, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg est nommé au poste du commissaire aux comptes avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de donner décharge à Monsieur Ivo Hemelraad, Monsieur Wim Rits, Madame Johanna Van Oort et BDO Audit S.A. pour l'exécution de leurs mandats jusqu'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HAMES - A. HERMES - W. WEYNAND - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2011. Relation: LAC/2011/12978. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le dix-huit mars de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011053864/173.

(110060497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.173.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056133/9.

(110063275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.173.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056134/9.

(110063276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.173.

Les comptes consolidés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056135/9.

(110063467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Olympe 2 International S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.996.

—
EXTRAIT

En date du 8 avril 2011 l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine VAN OORT, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Mikael GUTIERREZ, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Pour extrait conforme,
Luxembourg.

Référence de publication: 2011058400/16.

(110065690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.173.

—
Les comptes consolidés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056136/9.

(110063468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Platanes S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 6 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 6 mai 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour PLATANES S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011062996/21.

(110070548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Allied International Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 63.339.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Fiduciaire

Référence de publication: 2011056150/11.

(110063195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Worldcollectionsdb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 114.489.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 31 décembre 2010

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur FAYS Eric, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 25 septembre 1968, demeurant à L-8373 Hobscheid, 1a, rue Henneschtgaass, à dater du 1^{er} janvier 2011, de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée nomme, Madame Lerbs Kahrien, employé privé, né le 26 juillet 1969 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, à dater du 1^{er} janvier 2011, à la fonction d'Administrateur.

L'Assemblée nomme, Madame Gérard Aurélie, employé privé, né le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, à dater du 1^{er} janvier 2011, à la fonction d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs s'achèvera lors l'Assemblée devant se tenir en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

WORLDCOLLECTIONSDB S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011064375/20.

(110071966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Centerra Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.630.

In the year two thousand and eleven,

On the twenty-second day of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"AGR Limited", a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its address at Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, VG1110 Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number IBC 186573,

here represented by:

Mr Kuy Ly Ang, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 18 March 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder (the "Shareholder") of "CENTERRA LUXEMBOURG (I) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of twelve thousand five hundred euro (12'500.-EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 05 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 20 February 2008, number 442, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 135 630 and having its registered office at 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 04 March 2009, published in the Mémorial on 08 April 2009, number 763.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1.- To cancel the current par value of the five hundred (500) existing shares of the Company;

2.- To convert, retroactive to 1 January 2011, the Company's corporate capital from its current currency of Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the conversion rate of ONE DOLLAR US (1.-USD) equals ZERO point SEVEN FOUR SEVEN EURO (0,747 EUR), so that the corporate capital will forthwith be set at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD) and to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD).

3.- To amend Article FIVE (5) paragraph one of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the prenamed currency and the par value change, to give it henceforth the following wording:

Art. 5. Capital.

"5.1. The Company's corporate share capital is set at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD) represented by five hundred (500) shares with no par value, each share fully paid up."

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to cancel the current par value of the five hundred (500) existing shares of the Company.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert, retroactive to 1 January 2011, the Company's corporate capital from its current currency of Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the conversion rate of ONE DOLLAR US (1.- USD) equals ZERO point SEVEN FOUR SEVEN EURO (0,747 EUR), so that the corporate capital will forthwith be set at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD).

The Manager or as the case may be the Board of Managers of the Company is especially empowered to proceed to the inscription therefore required, as well as to have all documents and books of the Company changed from Euro (EUR) into UNITED STATES DOLLARS (USD).

Third resolution

The Shareholder resolved to amend Article FIVE (5) paragraph one of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the prenamed currency and the par value change, so to give it henceforth the following wording:

Art. 5. Capital.

"5.1. The Company's corporate share capital is set at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD) represented by five hundred (500) shares with no par value, each share fully paid up."

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le vingt-deux mars.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«AGR Limited», une société limitée constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son adresse au Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, VG1110 Iles Vierges Britanniques et immatriculée au sous le numéro IBC 186573,

ici représentée par:

Monsieur Kuy Ly Ang, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé, le 18 mars 2011.

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé (l'«Associé») de «CENTERRA LUXEMBOURG (I) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé en date du 05 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 20 février 2008, sous le

numéro 442, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section sous le numéro 135 630 et ayant son siège social au 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 04 mars 2009, publié au Mémorial, le 08 avril 2009, sous le numéro 763.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Suppression de l'actuelle valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société;

2.- Conversion, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, du capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir de l'Euro (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD), au taux de conversion, à savoir UN DOLLARS US (1.- USD) équivaut à ZERO virgule SEPT QUATRE SEPT EUROS (0,747 EUR), de sorte que le capital social souscrit de la Société sera dorénavant fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD) et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD).

3.- De modifier l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite conversion et le changement de la valeur, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de supprimer l'actuelle valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, le capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir de l'Euro (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD), au taux de conversion, à savoir UN DOLLARS US (1.- USD) équivaut à ZERO virgule SEPT QUATRE SEPT EUROS (0,747 EUR), de sorte que le capital social souscrit de la Société sera dorénavant fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD).

A cet effet le gérant ou selon le cas, le conseil de gérance est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société de l'Euro (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD).

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite conversion et le changement de la valeur nominale, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K.L. ANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2011. Relation: EAC/2011/4037. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054650/132.

(110061563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

LED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.973.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth day of the month of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch.

There appeared:

BC European Capital VIII-14, being a “limited partnership” with registered office at the Heritage, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

represented by Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 March 2011.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) LED S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “LED S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in LED Acquisition S.C.A. and in other Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, act as unlimited shareholder and manager of LED Acquisition S.C.A. and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue in private placements bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers eight (8) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager and at least one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager and at least one class B manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager and the other of which being always a class B manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager and the other of which being always a class B manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager and the other of which shall always be a class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager and one of which shall always be a class B manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3. No indemnification shall be provided to any manager:

8.3.1. Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2. With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital VIII-14	12,500	€12,500.00
Total:	12,500	€12,500.00

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euros (€ 900.-).

Sole shareholder resolutions

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Adress	Title	Date of birth	Place of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company manager	6 December 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company manager	13 December 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company manager	8 October 1973	Liège (Belgique)
Jeremy Nicholas Hamilton Hood	40 Portman Square W1H 6DA Londres (United Kingdom)	Company manager	15 October 1974	Bromley (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2011.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de mars,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

BC European Capital VIII-14, une "limited partnership", avec siège à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

représenté par CIE Management II LTD, avec siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 24 mars 2011.

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée LED S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LED S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans LED Acquisition S.C.A. et d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, d'agir comme actionnaire commandité et gérant de LED Acquisition S.C.A. et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par placements privés à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A et l'autre sera toujours un gérant de classe B, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A et l'autre sera toujours un gérant de classe B, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre d'entre eux sera toujours un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
BC European Capital VIII-14	12.500	€12.500,00.-
Total:	12.500	€12.500,00.-

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ neuf cents Euros (€ 900,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	6 décembre 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Jeremy Nicholas Hamilton Hood	40 Portman Square W1H 6DA Londres (Royaume-Uni)	Administrateur de sociétés	15 octobre 1974	Bromley (Royaume Uni)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 mars 2011. Relation: RED/2011/680. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 avril.

Référence de publication: 2011047436/461.

(110052987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Centerra Luxembourg (III) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.631.

In the year two thousand and eleven,
on eighteenth day of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à r.l.”, a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered address at 208 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135 632,

here represented by:

Mr Kuy Ly Ang, employee, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as manager of said company with individual signing power.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder (the “Shareholder”) of “CENTERRA LUXEMBOURG (III) S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having a share capital of twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 05 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 20 February 2008, number 442, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 135 631 and having its registered office at 208 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”).

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 04 March 2009, published in the Mémorial on 08 April 2009, number 762.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1.- To cancel the current par value of the five hundred (500) existing shares of the Company;
- 2.- To convert, retroactive to 1 January 2011, the Company's corporate capital from its current currency of Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the conversion rate of ONE DOLLAR US (1.- USD) equals ZERO point SEVEN FOUR SEVEN EURO (0,747 EUR), so that the corporate capital will forthwith be set at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD) and to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD).
- 3.- To amend Article FIVE (5) paragraph one of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the prenamed currency and the par value change, to give it henceforth the following wording:

Art. 5. Capital.

“5.1. The Company's corporate share capital is set at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD) represented by five hundred (500) shares with no par value, each share fully paid up.”

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to cancel the current par value of the five hundred (500) existing shares of the Company.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert, retroactive to 1 January 2011, the Company's corporate capital from its current currency of Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the conversion rate of ONE DOLLAR US (1.- USD) equals ZERO point SEVEN FOUR SEVEN EURO (0,747 EUR), so that the corporate capital will forthwith be set at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD).

The Manager or as the case may be the Board of Managers of the Company is especially empowered to proceed to the inscription therefore required, as well as to have all documents and books of the Company changed from Euro (EUR) into UNITED STATES DOLLARS (USD).

Third resolution

The Shareholder resolved to amend Article FIVE (5) paragraph one of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the prenamed currency and the par value change, so to give it henceforth the following wording:

Art. 5. Capital.

"5.1. The Company's corporate share capital is set at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD) represented by five hundred (500) shares with no par value, each share fully paid up."

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 632,

ici représentée par:

Monsieur Kuy Ly Ang, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé (l'«Associé») de «CENTERRA LUXEMBOURG (III) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 20 février 2008, sous le numéro 442, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section sous le numéro 135 631 et ayant son siège social au 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 04 mars 2009, publié au Mémorial, le 08 avril 2009, sous le numéro 762.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Suppression de l'actuelle valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société;

2.- Conversion, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, du capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir de l'Euro (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD), au taux de conversion, à savoir UN DOLLARS US (1.- USD) équivaut à ZERO virgule SEPT QUATRE SEPT EUROS (0,747 EUR), de sorte que le capital social souscrit de la Société sera dorénavant fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD) et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD).

3.- De modifier l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite conversion et le changement de la valeur, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de supprimer l'actuelle valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, le capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir de l'Euro (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD), au taux de conversion, à savoir UN DOLLARS US (1.- USD) équivaut à ZERO virgule SEPT QUATRE SEPT EUROS (0,747 EUR), de sorte que le capital social souscrit de la Société sera dorénavant fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD).

A cet effet le gérant ou selon le cas, le conseil de gérance est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société de l'Euro (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD).

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite conversion et le changement de la valeur nominale, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K.L. ANG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2011. Relation: EAC/2011/4029. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054651/128.

(110062008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

My Models Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1622 Luxembourg, 6, rue Saint Gengoul.

R.C.S. Luxembourg B 80.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063354/9.

(110070905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sale 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.678.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061699/9.

(110069258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.
